

L'alizé



RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Bonjour à toutes et à tous!

C'est sous le thème « **Ma passion, ma différence** » que l'école Les Jeunes Découvreurs amorcera cette année scolaire avec comme valeurs : le respect, la collaboration et le plaisir pour tous les élèves! Ainsi, nous souhaitons que l'année scolaire 2024-2025 crée chez tous nos élèves, un sentiment d'appartenance pour la réussite éducative et soyez assurés que tout le personnel de l'école a à cœur cette réussite et vise l'excellence!

L'Alizé que vous recevez aujourd'hui par courriel se veut un bulletin d'information destiné aux familles que vous pourrez lire dès les premiers jours de chaque mois, lequel sera également disponible sur le site de l'école à l'adresse les-jeunes-decouvreurs@cssp.gouv.qc.ca. Dans l'Alizé, vous trouverez des dates importantes, des activités prévues dans le mois et des informations sur ce qui se vit dans l'école.

Notre équipe dynamique est engagée et prête à offrir à vos enfants une belle année scolaire remplie de projets et d'activités d'apprentissage. Elle les encouragera à devenir les artisans de leur réussite tout en les soutenant dans leur cheminement scolaire.

Nous tenons également à souligner votre apport important dans la réussite de nos élèves, vos enfants, et apprécions votre soutien, votre collaboration et implication. Pour élever un enfant, ça prend un village!

Au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons une merveilleuse année scolaire 2024 – 2025.

Bonne lecture!

Informations importantes pour l'organisation scolaire

TRANSPORT (AUTOBUS) ET DÉBARCADÈRE

Les attestations de transport sont disponibles sur le site web du Centre de services scolaire des Patriotes depuis le 22 août 2024 14 h. Pour plus de détails, veuillez consulter le lien ci-contre : <https://csp.ca/ressources-parents/transport-scolaire/>

Le débarcadère est situé **sur la rue Étienne-Brûlé**. Dès le 29 août, tous les élèves ayant droit au transport scolaire circuleront par le trottoir sur le côté de l'école près du gymnase menant à la rue Étienne-Brûlé.

VISITEURS À L'ÉCOLE

Les visiteurs doivent se présenter au secrétariat par l'entrée principale de l'école.

HORAIRE

Préscolaire : 8 h 20 à 11 h 30 et 13 h 10 à 14 h 52
Primaire : 8 h 20 à 11 h 45 et 13 h 10 à 15 h 35
Service de garde : 7 h à 18 h

POUR NOUS JOINDRE

Notez que vous devez ne retenir qu'un seul numéro de téléphone :

**Administration de l'école et absence
Service de garde**

**poste 0
poste 6**

450 655-7892



QUELQUES DATES IMPORTANTES

PREMIÈRE SOIRÉE PARENTS-ENSEIGNANTS

Veillez noter les dates des rencontres avec les enseignants. Toutes les rencontres de parents **auront lieu en présentiel à l'école**. Une invitation vous parviendra par l'enseignant(e) de votre enfant:

* PRÉSCOLAIRE :	le mercredi 28 août 18 h 30
* 1 ^{re} année :	le mercredi 28 août 18 h 30
* 2 ^e année :	le mardi 17 septembre 18 h 30
* 3 ^e année :	le mardi 17 septembre 18 h 30
* 4 ^e année :	le mardi 17 septembre 18 h 30
* 5 ^e année :	le lundi 16 septembre 18 h 30
* 6 ^e année :	le lundi 16 septembre 18 h 30
* Groupe 971 :	le mercredi 28 août 18 h 30
* Groupe 972 :	le mercredi 28 août 18 h 30
* Classe multi 1 ^e cycle	le mardi 17 septembre 18 h 30

Mardi 17 septembre, à 19 h 45, au gymnase « ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS »

Le mardi 17 septembre, est une date importante à retenir puisque nous tiendrons l'assemblée générale annuelle des parents à 19 h 45 au gymnase de l'école. À cette occasion, monsieur Étienne Patenaude-Charbonneau, président du conseil d'établissement, présentera le bilan des activités de l'année 2023-2024. Nous procéderons ensuite à l'élection des membres du CÉ pour l'année 2024-2025. Nous vous rappelons que dans le cadre de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement exerce des fonctions et des pouvoirs importants pour l'école. La participation de parents de nos élèves à l'élaboration de certaines décisions est pour nous la preuve d'une étroite collaboration de l'école et de son milieu.

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE est une journée pédagogique inscrite au calendrier scolaire. Le service de garde sera offert aux élèves inscrits seulement.

PHOTO SCOLAIRE

Veillez noter que les photos scolaires se dérouleront **les 7-8 et 9 octobre 2024**. L'enseignant de votre enfant vous précisera la date prévue pour le groupe le moment venu.

JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION

C'est une journée qui vise à promouvoir les efforts de réconciliation avec les Peuples autochtones. Cette journée est célébrée le 30 septembre de chaque année. Le 30 septembre prochain, nous invitons les élèves à porter la couleur orange afin de souligner cet événement.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

FACEBOOK ET LA PRISE DE PHOTOS PAR LES ÉLÈVES ET LEURS PARENTS À L'ÉCOLE

Au cours de l'année, plusieurs sorties ou activités sociales sont prévues pour nos élèves. Plusieurs d'entre eux possèdent un téléphone cellulaire ou un autre appareil permettant de prendre des photos. Nous avons constaté par le passé que des photos prises lors de tels événements se retrouvent sur des pages Facebook ou sont échangées par courriel.

Or, il nous apparaît important de rappeler que la *Charte des droits et libertés* garantit le droit à l'image, ce qui signifie qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur. L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.

Le personnel de l'école sera donc particulièrement vigilant sur cette question lors des activités scolaires. Il est possible qu'il soit demandé aux élèves ainsi qu'aux parents bénévoles présents de ne prendre aucune photo, si les circonstances le justifient.

Nous vous remercions de votre compréhension à ce sujet.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

MESSAGE DU CÉ – 17 SEPTEMBRE 2024

Impliquez-vous au CÉ !

Le conseil d'établissement (CÉ) c'est...

- * une équipe constituée de parents, d'enseignants, de la direction, d'un membre de la communauté et de la technicienne du service de garde
- * dix (10) rencontres par an d'une durée d'environ deux heures (2 h)
- * une offre de défrayer vos frais de gardiennage pour assister aux rencontres
- * une implication concrète de votre part dans les décisions de l'école
- * être pleinement informé de la vie quotidienne de votre enfant
- * beaucoup de plaisir avec une belle équipe dynamique

Pouvoirs du conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est un organisme décisionnel indispensable à chaque école. Ses pouvoirs sont les suivants.

Le CÉ adopte :

- * le budget de fonctionnement de l'école
- * le projet éducatif
- * le plan lutte pour contrer l'intimidation et la violence
- * le rapport annuel
- * le budget de fonctionnement du CÉ

Le CÉ approuve :

- * la politique d'encadrement des élèves
- * les règles de conduite et de sécurité
- * les modalités d'application du régime pédagogique
- * le temps alloué à chaque matière
- * la programmation des activités éducatives

Le CÉ donne un avis sur :

- * toute question que le centre de services scolaire est tenu de lui soumettre
- * toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école
- * tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services dispensés par le centre de service scolaire

L'alizé



Le CÉ est consulté sur:

- * les critères de sélection de la direction d'école
- * les choix des manuels scolaires et sur le matériel didactique
- * les besoins de l'école en biens et services ainsi que les locaux et d'amélioration, d'aménagement, etc.

Le CÉ consulte :

- * les élèves sur un sujet qui les concerne une fois par année

Si vous êtes intéressés à vous impliquer au sein du conseil d'établissement, je vous invite à l'assemblée générale qui se tiendra le mardi 17 septembre prochain dès 19 h 45 au gymnase de l'école. **Trois postes de parents sont en élection** pour un mandat de deux ans.

Au plaisir de vous y rencontrer,
Bonne année scolaire !

Étienne Patenaude-Charbonneau, Président du conseil d'établissement

INFORMATIONS IMPORTANTES

POLITIQUE RELATIVE À UNE SAINTE ALIMENTATION ET À UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

Le milieu scolaire se doit d'être un modèle pour les élèves. À cet effet, les écoles doivent se conformer aux trois orientations proposées par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en matière de saine alimentation (MEES).

- | | |
|---------------|--|
| Orientation 1 | Offrir une alimentation variée et privilégier les aliments de bonne valeur nutritive |
| Orientation 2 | Éliminer les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire |
| Orientation 3 | Offrir des lieux adéquats et des conditions favorables lors des repas |

Nous vous rappelons qu'à l'école, les collations saines suivantes sont suggérées : **fruits, légumes et produits laitiers**. Comme nous pensons aux enfants sévèrement allergiques à l'école, **les arachides et toutes collations pouvant en contenir sont à éviter**.

SORTIE DES ÉLÈVES LE MIDI

Si votre enfant dîne chaque jour à la maison, nous vous remercions de lui donner un point de rencontre à l'extérieur de l'école afin d'éviter l'engorgement de l'entrée principale.

STATIONNEMENT INTERDIT

Nous vous informons qu'il est **interdit** de stationner dans l'espace réservé aux autobus et aux berlines sur la rue Étienne-Brûlé. Il en va de même pour le stationnement de l'école, lequel est réservé aux employés seulement. Nous vous remercions de respecter la signalisation et la vitesse permise aux abords de l'école. Il en va de la sécurité de tous nos élèves.



Attention «SYNDROME DE LA PORTE! »

Il entraîne un danger pour la sécurité et même la vie des enfants.

Si vous circulez dans une zone scolaire, sachez que le syndrome de la porte s'y répand très rapidement.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Trouble de comportement pouvant affecter les conducteurs qui déposent des enfants à l'école. La personne affectée a l'impression que l'endroit le plus sécuritaire pour déposer sa progéniture est situé le plus près possible de la porte, peu importe la signalisation en place et au détriment de la sécurité de tous les enfants.

L'alizé



SYMPTÔMES

- Arrêt en zone interdite
- Entrave à la circulation
- Entrave au débarcadère des autobus scolaires
- Stationnement en double

TRAITEMENT

- Bien identifier et respecter la signalisation
- Suivre les règles du Code de la sécurité routière (CSR)
- Posologie : au quotidien

Source : Police de Gatineau

ABSENCE ET RETARD

Nous avons activé l'option sur Mozaik Portail afin que les parents puissent motiver les absences de leurs enfants directement sur l'application. Voici le lien pour accéder au portail parents Mozaik : <https://portailparents.ca/>.

****Ne pas oublier d'utiliser l'adresse courriel que vous avez fournie à l'école pour vous connecter.****

Une fois dans le portail Mozaik, cliquer sur la tuile "Absences" puis sur "Aviser l'école d'une absence à venir". Il faut ensuite compléter les différentes informations pour pouvoir soumettre l'avis.

NOTE : si le parent choisit le motif "Autre", il doit absolument fournir une explication pour être en mesure de soumettre l'avis d'absence ou de retard, sinon le bouton "Soumettre" reste grisé.

The screenshot shows the 'Absences prévues' section of the Mozaik Portail. At the top, there is a navigation bar with icons for 'Absences', 'Résultats', 'Finances', 'Dossier', 'Messages', and 'Ressources'. Below this, the 'Absences prévues' section contains a link 'Aviser l'école d'une absence à venir' (highlighted with a red box and arrow '1'). Below the link are several dropdown menus: 'Absence pour le jour/mois', 'Choisir un type d'absence', and 'Choisir un motif'. A 'Soumettre' button is at the bottom. Red arrows and boxes highlight the 'Aviser l'école d'une absence à venir' link (arrow '1'), the 'Choisir un type d'absence' dropdown (arrow '2'), and the 'Choisir un motif' dropdown (arrow '3').

En cas de problème avec le portail, en cas de maladie ou de retard, veuillez téléphoner ou envoyer un courriel au **secrétariat** de l'école à : lesjeunesdecouvreurs@cssp.gouv.qc.ca le matin **avant 8h25**, en **spécifiant le nom et le prénom de l'élève, son groupe et la raison de son absence**. Il faut également prévenir l'école de toute maladie infectieuse ou de présence de poux.

RÈGLES DANS LA COUR D'ÉCOLE

La surveillance dans la cour est une grande responsabilité. La sécurité de nos élèves nous tient à cœur. Pour continuer de mener à bien cette tâche, nous avons besoin de votre collaboration. Nous vous demandons **de ne pas entrer dans la cour le matin lorsque vous venez conduire vos enfants.**

En comptant sur vous et en vous assurant notre collaboration, toute l'équipe de l'école Les Jeunes Découvreurs vous souhaite une bonne rentrée scolaire 2024-2025 et un bon mois de septembre à tous!

Bonne rentrée!

La direction